

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 460-7

AVIS est par la présente donné,

QUE le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park, lors de sa séance ordinaire tenue le 15 mai 2023, a adopté le Règlement numéro 460-7 modifiant le Règlement numéro 460 concernant la circulation et le stationnement afin d'ajouter l'article 5.1.11 portant sur le stationnement, d'ajouter des limites de vitesse et un sens unique.

QUE l'objet de ce Règlement est d'interdire le stationnement dans les rues du lundi au jeudi, de 18 h à 7 h et, du vendredi 18 h à lundi 7 h, de tout véhicule ou sa remorque munie d'équipements, tels qu'une pelle, échelle, treuil ou tout autre outil servant à effectuer un travail, incluant un support à outils, ou des matériaux de construction sauf le temps nécessaire pour effectuer un travail, une livraison ou un service à domicile, d'ajouter des limites de vitesse dans le secteur Le Patriote et un sens unique sur la rue Marie-Victoire- Dumouchel.

QUE ce Règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Pour la consultation du Règlement, vous pouvez vous adresser au bureau du greffe, situé au 601, chemin Ozias-Leduc, à Otterburn Park, durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, soit du lundi au jeudi de 7h45 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 11h45.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 16 MAI 2023

Christine Ménard, urb., directrice générale et assistante-greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE

Je, soussignée, assistante-greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 16 mai 2023 et affiché au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park.



Christine Ménard, urb., directrice générale
Assistante-greffière